

A l'occasion des 20 ans du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (issu de la collaboration entre l'U.C.L., l'U.L.B., les F.U.N.D.P. et l'ONG D.E.I.) propose une évaluation interdisciplinaire du dispositif de l'aide à la jeunesse qui s'articulera, principalement, à partir d'une approche critique des droits des jeunes.



Dans le prolongement de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, le décret du 4 mars 1991 introduisait pour la première fois la notion de droits des jeunes dans le champ de l'aide à la jeunesse. Cette notion était appelée à s'articuler étroitement avec les autres principes fondateurs du décret que sont la déjudiciarisation, la priorité à la prévention et la priorité de l'aide dans le milieu de vie. Les droits de l'enfant et ces principes ont-ils réellement contribué à un changement des pratiques professionnelles ? Quel est l'impact de ces principes en matière de formation et d'éthique professionnelles ? L'enfant et l'adolescent sont-ils aujourd'hui abordés autrement dans le dispositif de l'aide à la jeunesse ? La déjudiciarisation est-elle une réalité ? Comment la fonction parentale est-elle prise en considération ? Ces questions serviront de base à une réflexion sur les orientations d'avenir. Afin d'élargir les perspectives, elles seront également posées à propos du dispositif d'assistance spéciale à la jeunesse applicable en Communauté flamande et au nouveau modèle de protection de la jeunesse applicable au Québec.

Après des exposés en séance plénière durant la matinée, ces différentes questions seront reprises en atelier durant l'après-midi autour de thématiques particulières.

Renseignements pratiques

Date: Le vendredi 4 mars 2011

Accès : Voir sur le site internet de l'UCL : www.uclouvain.be/acces.html

Lieu : Auditorio Montesquieu
Place Montesquieu
1348 Louvain-la-Neuve

Inscription et prix

Renvoyer le carton d'inscription ci-joint. L'inscription peut également se réaliser par courriel ou par fax.

Verser le montant de 60 € sur le compte n° 001-6313040-65 «UCL-Coll. Jeunesse - Décret du 04/03/91» (IBAN BE18001631304065; Swift GEBABEBB).

Le prix comprend l'inscription, la farde de documentation, les pauses café et le repas de midi.

Renseignements

Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant
Madame Mireille Gérard
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010/47.46.72
Fax 010/47.46.77
Courriel : mireille.gerard@uclouvain.be

Agréments

Le programme est agréé :

- par l'O.B.F.G pour 6 pts
- par l'I.F.J. sous la référence MAG/2011.023-036 ce qui inclut la prise en charge des frais d'inscription pour les magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire



Les 20 ans du décret
du 4 mars 1991
relatif à
l'aide à la jeunesse.

BILAN ET PERSPECTIVE

Louvain-la-Neuve, le 4 mars 2011





Matinée

- 9h** Introduction de la journée : 20 années en questions
Benoît Van Keirsbilck, co-directeur du CIDE, président de DEI Belgique et rédacteur en chef du JDJ
- 9h30** Ce que les chiffres peuvent nous apprendre
Isabelle Ravier, chargée de cours invitée à l'UCL, membre du CIDE, chercheuse à l'INCC
Françoise Mulkay, directrice du service des méthodes, de la recherche, de la formation et des statistiques de l'administration de l'aide à la jeunesse
- 10h00** De ce qu'un jeune est en droit d'attendre... pour advenir en se démarquant
Antoine Masson, professeur aux FUNDP Namur et invité à l'UCL, psychiatre psychanalyste au Centre Chapelle-aux-Champs Bruxelles, membre du CIDE
- 10h30** L'impact des droits des jeunes dans les interventions d'aide à la jeunesse
Dominique De Fraene, professeur à l'ULB, membre du CIDE
- 11h** Pause
- 11h30** Les droits fondamentaux et les «Trois D»
Jacques Fierens, avocat, professeur aux FUNDP Namur et à l'ULg, membre du CIDE
- 12h00** Les situations problématiques sur le plan éducatif et l'assistance spéciale à la jeunesse: que fait la Flandre?
Els Dumortier, professeur à la VUB
Kevin Goris, chercheur à la VUB
- 12h30** La protection de la jeunesse au Québec : tendances et réformes récentes
Dominique Goubau, professeur à l'Université de Laval à Québec
- 13h00** Repas sur place

Après-midi

14h Ateliers

Ateliers

1 Aide à la jeunesse et pauvreté

Président :
Françoise De Boe, coordinatrice ff du Service de lutte contre la pauvreté
Intervenants :
Christelle Trifaux, collaboratrice du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant
Christine Mahy, présidente du réseau wallon de lutte contre la pauvreté
Rapporteur :
Soizic Gouriveau, chercheuse, membre du CIDE

2 Justice et aide à la jeunesse

Président :
Michel Saint-Remi, avocat, membre de la Commission jeunesse du barreau de Liège, rédacteur en chef de la R.A.Je.
Intervenants :
Jean-Marie Delcommune, conseiller de l'aide à la jeunesse de Bruxelles
Pierre Rans, avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles
Rapporteur :
Jean-Vincent Couck, avocat, assistant à l'UCL, membre du CIDE

3 La prise en charge des mineurs en difficulté et en danger

Président :
Pierre Hannecart, inspecteur des SAJ et SPJ
Intervenants :
Guy De Clercq, directeur de l'aide à la jeunesse de Tournai
Philippon Toussaint, directeur de Dynamo AMO
Rapporteur :
Alexia Jonckheere, membre du CIDE, INCC

4 La prise en charge en I.P.P.J.

Président :
Michèle Meganck, juge de la jeunesse à Bruxelles
Intervenants :
Marie-Claude Crollen, directrice honoraire de l'IPPJ de Braine-le-Château
Alice Jaspard, chercheuse à l'ULB
Rapporteur :
Jean-François Servais, directeur du SDJ de Liège

15h30 Pause

15h45 Intervention des rapporteurs d'ateliers

16h30 Enjeux et perspectives d'avenir
Liliane Baudart, directrice générale de l'aide à la jeunesse

17h Conclusions
Thierry Moreau, co-directeur du CIDE, professeur à l'UCL, avocat au Barreau de Nivelles